



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

Structure Semi-Occupationnelle

2023

ADPEP 45

25 Boulevard Jean Jaurès

CS 15615

45056 ORLEANS Cedex 1

S.S.O

11 rue Gutenberg

45500 GIEN

PREAMBULE

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP)

(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SAVS Orléans, SAVS Gien,

FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien, SESSAD pro)

Le Pôle Accompagnement Social et Professionnel fonctionne maintenant depuis 3 ans avec une réelle dynamique d'harmonisation et de mutualisation entre les différentes structures.

En 2023, les 11 réunions de direction de pôle réunissant les 7 chefs de service, les 2 directeurs adjoints, le directeur et la directrice de pôle ont permis par un travail transversal de participer au bon fonctionnement des structures et à leur évolution.

Les projets portés par le pôle cette année, dans la continuité des travaux déjà engagé en 2022 et en adéquation avec les orientations associatives sont les suivants :

- La mise en place d'une GED associative pour une mise en conformité avec la RGPD en associant particulièrement les professionnels administratifs
- La généralisation du Document Unique de l'utilisateur avec le support du logiciel Ogirys. Cela a nécessité la création d'un copil Ogirys de pôle afin d'accompagner le déploiement sur le terrain, l'organisation de formation à l'intention de tous les professionnels, la désignation de professionnels référents
- La transformation en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO) avec la poursuite du travail en transversalité et la réécriture du règlement de fonctionnement unique
- L'organisation de formation intra-pôle à l'accompagnement de personnes porteuses de TSA et à la méthode FALC.
- Le développement du numérique pour les TH des 2 ESAT par un travail conjoint avec la plateforme numérique de l'ADPEP, et dans le cadre d'un financement FATESAT.
- L'organisation d'une journée pour les professionnels des 2 ESAT afin de travailler ensemble à partir du plan de transformation des ESAT. Cette journée s'est déroulée le 25/01/2024.
- L'accompagnement de la dynamique associative dans le domaine de l'insertion pro. Les cadres du pôle organisent et animent les 3 réunions annuelles qui réunissent l'ensemble des professionnels concernés par l'insertion pro quelques soient leurs services ou établissements de rattachement au sein de l'Association. Ces réunions permettent à tous de rester informés des évolutions du secteur, de mieux se connaître et ainsi ouvrir les champs des possibles en termes de parcours de formation ou professionnels pour les usagers.

- L'évolution des fonctionnements de services en file active. Globalement tous les services ont intégré cette nouvelle pratique et offrent donc leurs prestations à un nombre plus important de personnes accompagnées ; des réorganisations et un redimensionnement des accompagnements ont été nécessaires et il est souligné une augmentation sensible de la charge de travail des chefs de service qui gèrent et supervisent les admissions et les PAP.

Enfin depuis plusieurs années, le public orienté vers nos structures ne cesse d'évoluer. Les profils sont de plus en plus diversifiés et les problématiques rencontrées se démultiplient. Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, les professionnels se mobilisent, s'adaptent, se forment et revisitent leurs modalités d'accompagnement, toujours et encore !

Agnès Sergent, directrice du Pôle ASP

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

RAPPORT D'ACTIVITE

SSO de Gien

1. Présentation de l'établissement et historique

La Structure Semi Occupationnelle de Gien est un établissement dépendant de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret. A son origine, cet établissement ne portait pas ce nom et avait une configuration différente. « La Maison d'Art'T », créée en Février 1992, se définissait en effet exclusivement comme une section semi-occupationnelle et accueillait 10 personnes en situation de handicap, ces dernières étant, dans le même temps, admises au sein d'un ESAT.

L'arrêté d'extension de 2011 est donc venu transformer cet établissement « SSO – Art'T » en Foyer de Vie de Jour / SSO et redéfinir les missions et publics accueillis de cette entité.

L'établissement est basé à Gien (11 rue Gutenberg) et partage ses locaux avec le Foyer de Vie de Jour (FVJ) ainsi qu'avec un ESAT. Il jouxte également deux autres ESMS associatifs à savoir le CAMSP-CMPP et le SESSAD-DTP.

Depuis juin 2022, la SSO est en phase de transformation progressive en plateforme (dénommée PAAG, Plateforme d'Accompagnement Adultes du Giennois) ce qui a des incidences directes sur son organisation, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil des usagers. Désormais, l'établissement est habilité à accueillir 7 usagers (9 auparavant ; accord des autorités de tarification).

Dans ce nouveau schéma, le fonctionnement de la SSO s'inclue désormais dans une dynamique plus globale de plateforme, ce qui implique et permet désormais une « collaboration » plus importante avec les autres ESMS constitutifs (Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien, SAVS de Gien).

2. Eléments du projet d'établissement & Accompagnement de la personne.

Les personnes accueillies peuvent présenter un handicap sensoriel, mental, psychique...sous réserve d'un degré d'autonomie suffisant, l'établissement n'étant pas médicalisé et ne disposant pas de système de transports dévolu. Les usagers doivent ainsi se rendre sur le service par leurs propres moyens (véhicule personnel ; 2 roues ; réseau de transport mis en place par la Communauté des Communes du Giennois).

La SSO permet aux personnes accueillies de :

- Maintenir, stimuler voire restaurer l'autonomie de la personne
- Favoriser une bonne qualité de vie au domicile de la personne
- Favoriser une démarche permettant à la personne de vivre dans son environnement proche, de prendre part à des démarches dites « inclusives »
- Restaurer l'estime de soi de la personne (le fait de ne pas / plus travailler pouvant en effet sembler préjudiciable pour la personne vivant cette situation)
- Consolider l'activité professionnelle en ESAT

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs et concourir à l'accompagnement global de l'utilisateur, les membres de l'équipe élaborent, avec chaque participant, un **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**, outil de référence annuel. Au cours de l'année, les modalités d'élaboration des PAP ont été repensées dans leurs globalités : les usagers bénéficiant simultanément d'accompagnements dispensés par 2 entités de la plateforme (FH-SSO ou SAVS-SSO) sont désormais reçus dans le cadre d'un même RDV par leurs 2 « référents projets » ce qui permet la définition d'actions communes, une articulation plus facile entre les services ainsi qu'un réel positionnement de l'utilisateur comme acteur de son projet. Par la suite, ces mêmes professionnels se rencontrent à échéance régulière pour procéder à un état des lieux de l'avancée des projets.

Dans la continuité des travaux entamés en 2022, la SSO a acté l'utilisation des nouveaux outils à savoir :

- Mise en place du Dossier Unique (DU) de l'Usager informatisé (Socia Nova / OGIRYS)
- Utilisation de l'outil « Projet d'Accompagnement Personnalisé » issu du DU précédemment cité
- Grilles de prestations proposées par le FH-Plateforme et Grilles de recueil des besoins des usagers (base SERAFIN-PH).

Le passage en plateforme a permis de déterminer fin 2023 les principes et modalités de mise en œuvre d'une « porte d'entrée unique » sur le dispositif ainsi que les modalités d'organisation y afférant : usager reçu par 2 professionnels de la plateforme permettant un recueil ainsi qu'une présentation exhaustive des besoins et prestations ; numéro d'appel téléphonique unique. La mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement sera effective en 2024.

Enfin, et conformément au projet initial, 2 professionnels du Foyer d'Hébergement sont intervenus de façon hebdomadaire sur la SSO (ainsi que sur le Foyer de Vie de Jour) : 1 maîtresse de maison propose ainsi tous les mardis 1 activité « restauration » ; 1 AMP anime quant à lui les mardis après-midi et mercredis matin des séances d'activités physiques et sportives. Ces interventions permettent ainsi de diversifier l'offre de prestations de la structure.

Les prestations offertes par la SSO couvrent plusieurs domaines. Elles se décomposent comme suit :

- **Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé**, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- **Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement**, ce qui sous-tend : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison...) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie...)
- **Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne**, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- **Prestations relatives à la réalisation de soi**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique (soutien psychologique en interne ou auprès de praticiens extérieurs) ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs (espaces de réalisations artistiques ; favoriser la participation à des sorties culturelles...) ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne** ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène (proposer un accompagnement / apprentissage en interne pour l'entretien du logement ; évaluer les capacités de la personne à prendre en charge seule son hygiène corporelle...) ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux (apporter une aide quant au choix du médecin

/ spécialiste ; accompagnement de l'utilisateur aux RDV médicaux ; solliciter un service tiers pour l'administration de soins / traitements....) ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation (livraison de repas par un service tiers ; accompagnement à l'achat de denrées alimentaires ; proposer un apprentissage à la confection des repas....) ; proposer une aide quant à la gestion financière (Evaluer la capacité de la personne à gérer de façon autonome ses budgets ; accompagner la personne dans une démarche de mesure de protection....

- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun (être facilitateur / initiateur de participations à des événements extérieurs...) ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales (temps d'écoute et de conseils concernant les interactions sociales et familiales ; assurer une médiation pour permettre l'échange et construire le lien).
- **Prestations relatives à l'aide aux déplacements**, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports (repérer en amont les circuits / lieux / horaires ; accompagner les apprentissages dans l'utilisation des transports en commun...).
- **Prestations relatives à l'aide à la parentalité et soutien aux aidantes**, ce qui sous-tend : Proposer un temps d'écoute et de soutien à l'utilisateur parent ou futur parent ; contribuer à un travail de partenariat avec des services extérieurs (PMI ; Centre parental)

3. Populations et activité :

Profil des Personnes accueillies : Les personnes accompagnées par l'établissement présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certains des troubles associés (pathologie psychologique / psychiatrique).

Effectif et modalités de prise en charge : Au 31 Décembre 2023, la SSO comptait 6 usagers. Chaque personne est accueillie sur le service entre 1 et 6 ½ journées par semaine. Le planning de présence des participants prend en effet en compte les souhaits et besoins de la personne mais aussi des impératifs professionnels et personnels.

Age, Ancienneté et mouvement : L'âge moyen des participantes est de 43,5 ans. 3 personnes se situent dans la tranche des 35-39 ans, 1 participante a 45 ans et 2 sont âgées de 50 ans et plus.

Départements d'origine : les 6 personnes accueillies sont toutes originaires du Loiret (prédominance du bassin du Giennois).

Journées effectuées sur l'année : La SSO est un établissement ouvert 250 jours dans l'année. Le nombre de journées réalisées s'élève à 371 pour l'année 2023. Cette activité, en deçà du prévisionnel, s'explique notamment par 3 personnes qui restent dans l'attente de leur notification MDPH pour être admises sur le service. Par ailleurs plusieurs usagers ont mis fin en 2023 à leur activité professionnelle. Ne pouvant plus prétendre à l'accompagnement SSO, ils ont alors sollicité une orientation ainsi qu'une admission sur le Foyer de Vie de Jour.

En 2023, l'équipe de la SSO a continué de proposer **des stages d'immersion** à des personnes souhaitant découvrir la structure. Sur l'année, 10 personnes ont été accueillies (8 stages conventionnés avec des ESAT et 2 avec l'IME Chantemerle), ce qui représente un total de 628 journées d'accueil (contre 131 en 2022).

4. Le personnel

Composition de l'équipe : L'équipe de la SSO émergeant sur le budget est composée d'une art-thérapeute, d'1 AMP, d'1 animatrice ainsi que d'une éducatrice spécialisée (réalisant des missions de coordination).

Mouvements du personnel : Aucun mouvement de personnel budgété sur l'établissement n'a été constaté au cours de l'année. L'établissement a eu recours à des CDD pour couvrir des absences dues à des arrêts maladies longue durée.

Démarche de formation : Plusieurs professionnels de la structure ont pu prendre part à des sessions de formation. L'équipe a été formée à l'utilisation du logiciel Dossier Unique de l'utilisateur ; 2 salariés ont participé à une formation « FALC ».

5. Travaux interservices et partenariats

Dans une logique de fonctionnement en Plateforme et de Pôle), les professionnels de la SSO ont pu prendre part à des formations réunissant des salariés d'autres établissements (ESAT, Foyer d'Hébergement d'Orléans...).

Ils ont en outre participé à des réunions plénières (SSO-FVJ-SAVS-FH) dans le but de faire un état des lieux de la plateforme ainsi que d'émettre des pistes d'évolution.

Depuis mai 2023, les salariés du PAAG bénéficient également de séances d'analyse des Pratiques communes (2H30 toutes les 6 semaines) : 2 groupes distincts sont constitués.

Enfin, au cours de l'année, les professionnels ont travaillé à la rédaction du règlement de fonctionnement unique de plateforme, document incluant également les spécificités de chaque entité (FH-SAVS-FVJ-SSO).

6. Difficultés rencontrées

La problématique des transports, évoquée à travers les précédents rapports d'activité, a persisté, mais à un degré moindre, la communauté des communes ayant développé le réseau de transport en commun.

L'absence longue d'un professionnel, bien que compensé par l'embauche d'un remplaçant, est venue fortement impacter la dynamique de l'équipe.

L'appropriation des nouveaux « modèles PAP », des « grilles de prestations » ainsi que le déploiement du dossier unique de l'utilisateur ont pu être sources de difficultés sur la SSO car nécessitant un temps conséquent de compréhension et d'appréhension de ces nouveaux outils.

En outre, et même si la transformation en plateforme a été perçue positivement par les professionnels, ces derniers ont dû s'adapter aux changements nombreux générés par la mise en œuvre de ce projet : dégager des temps de RDV et de réunions communs supplémentaires avec les professionnels du SAVS et du FH ; s'entendre sur une procédure PAP commune qui fasse sens et qui réponde aux besoins de l'utilisateur tout en étant compatible avec les fonctionnements de l'établissement ; travailler non plus dans une logique « Etablissement » mais dans une logique de plateforme ce qui implique une modification des pratiques....

Malgré les difficultés observées, les membres de l'équipe ont témoigné de professionnalisme, et se sont investis de façon conséquente dans les démarches auprès des personnes accueillies ainsi que dans la dynamique de l'établissement. Les notions d'entraide, de solidarité, d'écoute et de bienveillance n'ont jamais été aussi fortes qu'au cours de cette année.

Conclusions et Perspectives

La « PAAG » prend donc progressivement forme, permettant un accroissement important du nombre de personnes accompagnées ainsi que la mise en place de prestations nouvelles.

Au 31 Décembre 2023, 103 personnes étaient ainsi accompagnées par les 3 entités composant la PAAG (auxquelles doivent être ajoutés les stagiaires FH et FAJ). Aussi, afin de garantir la qualité de l'accompagnement, il apparaît nécessaire de consolider l'équipe de direction par la création d'un 2nd poste de chef de service sur la plateforme.

Il est à noter que parmi les 103 usagers, 23 ont bénéficié d'un accompagnement type « Plateforme » : prise en charge simultanée FH-FVJ.

L'établissement est en attente de la signature du prochain CPOM qui devrait permettre, nous l'espérons, l'atteinte de nouveaux objectifs ainsi que la mise en œuvre complète de la plateforme, à savoir la création d'une entité « Foyer de Vie » et la modification des agréments des 4 entités.

Au-delà de ce projet, l'établissement va poursuivre et / ou amorcer plusieurs autres objectifs, à savoir :

- Mise en œuvre de la porte d'entrée unique
- Mise en place d'un COPIL Qualité
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les professionnels (démarche portée au niveau associatif)
- Poursuite du travail de refonte des outils 2002-2 (projet d'établissement, règlement intérieur, charte des droits et libertés de la personne accueillie version « standard » et version « Facile à Lire et à Comprendre »).
- Installation de la direction et du SAVS dans de nouveaux locaux permettant une meilleure visibilité de la plateforme et de meilleures conditions d'accueil des personnes et de travail pour les professionnels.

Lionel FURIC – Directeur -adjoint